

Challenge Neige Inter-entreprise de la Loire

Règlement

- Le comité de ski du Forez organise le premier challenge neige inter-entreprise des entreprises de la Loire. Il se déroulera le **samedi 25 janvier 2020** à la station de Chalmazel.
- Toute entreprise ou collectivité dont le siège social réside dans le département de la Loire peut participer. Un établissement ou filiale ayant domicile dans le département de la Loire dont le siège social n'est pas dans le département de la Loire peut participer. Une entreprise peut avoir plusieurs équipes.
- Les inscriptions et frais d'inscription seront prises auprès de l'organisateur (le comité de ski du Forez). Chaque équipe devra télécharger le bulletin d'inscription sur le lien suivant :

<http://www.comiteskiforez.fr/evenement/detail/2484>
- L'ensemble des épreuves sportives sera sous la responsabilité de l'organisateur. Le comité de ski du Forez étant l'organisateur, et adhérent à la fédération française de ski, chaque participant bénéficiera d'un pass découverte octroyé par la fédération française de ski. Ce pass permettra aux participants d'être, de facto, assuré pour l'ensemble des épreuves sportives.
Par contre l'organisateur décline toute responsabilité en dehors de la compétition.
- Chaque équipe sera composée de quatre personnes. Les équipes peuvent être mixtes. Il n'y aura qu'un classement quel que soit le type d'équipes.
- Le classement des équipes se fera sur le cumul des temps des quatre épreuves. Il y aura deux passages en ski ou en snow sur un parcours type flèche. Un parcours paret et un parcours vélo/ski. Chaque participant ne fera qu'un passage par épreuve. Pas de possibilité pour un même participant de faire un passage sur plusieurs activités.
- Les participants seront accueillis à partir de 11h30 (salle à l'étage du restaurant) à la station de Chalmazel pour récupérer les dossards. A l'issue de la remise des dossards, un buffet et boissons chaudes seront offert aux participants sur le lieu des activités.

- Le matériel (paret et velo/ski) est fourni par les organisateurs. Les ski/snow et chaussures seront à la charge des participants.
- Les frais d'inscription par équipe sont de 200 euros. La prestation comprend l'organisation de la manifestation, les forfaits de la station, le pass découverte FFS, les collations midi et début de soirée. Aucune participation ne sera validée si l'organisateur n'a pas reçu le bulletin d'adhésion dûment rempli et si elle n'a pas encaissé les frais d'inscriptions
- La date limite d'inscription est fixée au vendredi 17 janvier 2020 minuit.
- Chaque équipe, quel que soit son classement sera récompensée.
- L'organisateur de l'épreuve se réserve le droit d'annuler le challenge jusqu'au mercredi 22 janvier minuit si les conditions météorologiques ne permettent pas un bon déroulement de l'épreuve.
Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursées par virement bancaire (envoyer par mail un RIB à l'organisateur).
- L'annulation de la course sera notifiée aux responsables d'équipes par mail le jeudi 23 janvier 2020.

St Etienne le 8 novembre 2019